



La culture et le sport,  
un alliage du vivre  
ensemble



Aux structures sociales  
Partenaires de  
Culture et Sport Solidaires 34

Objet : contribution volontaire au droit d'accès

Montpellier, le 02 janvier 2017

Chèr(e) Président(e),

Nous souhaitons travailler ensemble au profit des personnes isolées et des familles en situation de précarité afin de lutter contre toute forme d'exclusion sociale par le développement de l'accès à la culture et au sport.

Le Conseil d'Administration de **Culture et Sport solidaires 34** a souhaité que notre partenariat puisse se concrétiser par une cotisation dite de « contribution volontaire au droit d'accès ». Il a proposé pour 2017 que les structures sociales relais de **Culture et Sport Solidaires 34** s'acquittent d'une contribution de 40 euros, et que chaque établissement ou service dépendant du siège social, verse, quant à lui, une contribution de 20 euros.

Je joins à ce courrier un bulletin d'adhésion et vous serais reconnaissant de répondre à notre proposition qui sera de nature, je le pense, à engager ou renforcer notre partenariat dans l'accompagnement de vos publics.

Le directeur de la structure, M. Jérémie CHASSANG, reste à votre disposition pour toute information complémentaire concernant les modalités de cette adhésion.

Je vous prie de croire, Chèr(e) Président(e), à l'assurance de ma considération distinguée.

Patrick GERMAIN-GERAUD

Président

